

**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 11 DECEMBRE 2007**

**Membres présents :**

M. TOURNABIEN Marc, maire.

Mme LESIEUR Evelyne, Adjointe.

BOCHET Marcel, RAVIER Marc, THIAFFEY Jean-François, Adjoints.

Mmes BUFFAZ Bernadette, GROS Danielle CHOMAZ Josiane, MACALUSO Claude.

MM. DALLA COSTA René, VARESANO José, VIARD Marcel, CANTIN philippe.

**Absents excusés :**

FAVIER Stéphanie,

MM BUTTARD Eric, GROS Joël, MEULLE Bruno, AMEVET Daniel.

**Secrétaire de séance :**

THIAFFEY Jean François

---

**1 - Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 13 novembre 07.**

Aucune remarque n'est à signaler, le conseil municipal approuve à l'unanimité ce compte rendu.

**2 - Budget service eau et assainissement: décisions modificatives.**

La commission des finances élargie à l'ensemble du conseil municipal s'est réunie le mardi 4 décembre 2007 et propose les décisions modificatives suivantes :

**DM n°1 :** *transfert de crédit budgétaire*

Chapitre 011 (compte 6068): -3 100 euros (dép. exploitation)

Chapitre 67 (compte 673): +3 100 euros (dép. exploitation)

**DM n°2 :** *écriture comptable travaux en régie*

Chapitre 72 (compte 722): +3 587 euros (recettes exploitation)

023 (virement à section investissement): +3 587 euros (dépenses exploitation)

Chapitre 23 (compte 2313):+ 3587 euros (dépenses investissement)

021 (virement de section exploitation):+ 3587 euros (recettes investissement)

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces ajustements de crédits.

**3 - Prix vente de l'eau pour l'année 2008:**

Monsieur le maire présente au conseil un graphique retraçant l'évolution du prix de l'eau sur notre commune depuis 1995 et présentant les prix de l'eau de St Jean de Maurienne et les prix moyens du département de la Savoie et du quart sud-est de la France.

Il rappelle les premiers résultats de l'étude du schéma directeur eau et assainissement qui fait apparaître les besoins importants de renouvellement et d'entretien des réseaux dans les années à venir.

Il rappelle également la situation particulière de la commune qui a un important linéaire de réseaux par rapport à sa population (habitat dispersé).

Le conseil municipal, après débat, considérant que les tarifs communaux sont encore inférieurs à la moyenne décide à l'unanimité une augmentation de 0,09€/m<sup>3</sup> pour l'eau et de 0,09€/m<sup>3</sup> pour l'assainissement soit un prix de 2,35€/m<sup>3</sup> taxes comprises (le prix moyen national étant d'environ 3€/m<sup>3</sup>).

#### **4 - Budget commune : décisions modificatives:**

La commission des finances élargie à l'ensemble du conseil municipal s'est réunie le mardi 4 décembre 2007 et propose les décisions modificatives suivantes :

##### **DM n°1** : *transfert de crédit*

Opération 103 (2313-103): -2 000 euros (dépenses investissement)

Opération 118 (2313-118): +2 000 euros (dépenses Investissement)

##### **DM 2**: *ouvertures de crédit*

Chapitre 011 (compte 60618): +25 000 euros (dépenses fonctionnement)

Chapitre 011 (compte 6135): +5 000 euros (dépenses fonctionnement)

Opération 105 (1321-105):+30 000 euros (recettes investissement)

Chapitre 042 (compte 722):+87 640 euros (recettes fonctionnement)

Chapitre 040 (compte 2313): +87640 euros (dépenses investissement)

023 (virement à section investissement): +57 640 euros (dépenses fonctionnement)

021 (virement de section exploitation):+ 57 640 euros (recettes investissement)

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces ajustements de crédits.

#### **5 - Approbation décisions modificatives régie d'électricité:**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que lors de sa réunion du 13 novembre 2007 le conseil d'exploitation a pris des décisions modificatives qui n'ont pas encore été validées par le conseil municipal.

**Il s'agit :**

##### **DM n°1** : *transferts de crédits*

Chapitre 67 (678): -59 000 euros

Chapitre 68 (6815): +59 000 euros

Chapitre 23 (2315-127): -5 000 euros

Chapitre 010: +5 000 euros

##### **DM n2**: *ouvertures de crédit*

Chapitre10 (1052): + 4 000 euros (dépenses investissement)

Chapitre21 (2183): +4 000 euros (recettes investissement)

Chapitre 21 (215314): + 870 000 euros (dépenses investissement)

Chapitre 10 (1052): +870 000 euros (recettes investissement)

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces derniers ajustements de crédits qui permettront de clore les comptes de la régie d'électricité.

## 6 - Redevance occupation domaine public France télécom

Monsieur le maire rappelle que la commune n'a pas touché de redevance d'occupation du domaine public, due sur la commune par France Télécom, depuis 2004 ; le décret du 30 mai 1997 encadrant le montant des redevances dues par les opérateurs de communications électroniques ayant été annulé. Un nouveau décret, en date du 27 décembre 2005 fixe le calcul de cette redevance à compter de 2006.

Monsieur le maire indique que la commune doit maintenant fixer les tarifs permettant le calcul de cette redevance pour les années 2006 et 2007 suivant ce nouveau décret. Concernant les années 2004 et 2005 le montant des redevances est calculé selon le décret de 97.

Monsieur le maire présente le détail du calcul des redevances :

ANNEE REDEVANCE	PATRIMOINE SUR LA COMMUNE				TARIFS EUROS			MONTANT REDEVANCE EUROS
	AU 31/12	ARTERES AERIENNES Km	ARTERES EN SOUS SOL Km	EMPRISE EN SOL m <sup>2</sup>	ARTERES AERIENNES	ARTERES EN SOUS SOL	EMPRISE EN SOL	
2007	2006	20,23	22,36	4	42,26	31,69	21,13	1647,87
2006	2005	20,23	22,2	5	40	30	20	1575,2
2005	2004	20,23	22,2	5	26,84	26,84	17,89	1228,27
2004	2003	20,3	21,75	5	25,84	25,84	17,22	1172,67

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité approuve les tarifs présentés par monsieur le maire pour le calcul de la redevance d'occupation du domaine public.

## 7 - Approbation PLU:

Monsieur le maire rappelle au conseil les différentes phases de la révision du PLU décidée par délibération le 4 septembre 2002.

Il rappelle que nous arrivons aujourd'hui au terme de cette longue procédure qui s'est terminée par l'enquête publique qui s'est déroulée du 10 septembre 2007 au 12 octobre 2007.

Monsieur le maire donne lecture au conseil municipal des conclusions du rapport du commissaire enquêteur qui note que l'enquête s'est déroulée dans un très bon climat de sérénité et de respect mutuel.

Monsieur le maire fait part également des trois points de détail pour lesquels le commissaire suggère que le conseil réétudie les possibilités de modifications de zonage et rappelle que ces points ont été revus lors d'une réunion en mairie avec les services de l'état et l'architecte conseil de la commune.

Le conseil municipal, après examen de ces trois points, décide à l'unanimité d'approuver définitivement le dossier du Plan Local d'Urbanisme.

Dans un délai d'un mois suivant la réception par monsieur le sous-préfet de Saint-Jean-de-Maurienne de la délibération de la commune le PLU deviendra le document d'urbanisme de référence opposable aux tiers.

## 8 - Avenant régime indemnitaire.

Monsieur le maire rappelle qu'un poste de technicien supérieur a été créé lors de la dernière réunion du conseil municipal du 13 novembre 2007. Monsieur le maire indique que l'agent de maîtrise principal de la collectivité a été nommé à ce poste par promotion interne. Au vu de l'ancienneté de l'agent celui-ci a été nommé à un indice supérieur à l'indice 380, il ne peut donc pas bénéficier du versement de l'Indemnité Heures Travail Supplémentaires.

Monsieur le maire signale à l'assemblée que cet agent est amené à effectuer des heures supplémentaires. Il indique aussi qu'un nouveau décret n°2007-1630 du 19 novembre 2007 permet maintenant le versement des IHTS à tous les fonctionnaires de catégorie C et B dès lors qu'ils réalisent effectivement des heures supplémentaires.

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'étendre le versement des IHTS, comme le permet le nouveau décret aux agents des catégories C et B.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité approuve le versement des IHTS.

### **9 - Poste contractuel :**

Monsieur informe le conseil de la décision de Madame Chatel Renée de faire valoir ses droits à la retraite au 31 janvier 2008. Le départ de cet agent entraînera une réorganisation du service préalablement à son remplacement.

Dans cette attente, il convient d'assurer la transmission des missions entre les agents dans la phase transitoire.

Le conseil après délibération à l'unanimité: autorise monsieur le maire à procéder au recrutement d'une personne en CDD pour une durée de 1 mois et demi, soit du 15 décembre 2007 au 31 janvier 2008 à temps non complet soit un total de 45 heures, non renouvelable.

### **10 - Création poste assistant territorial spécialisé d'enseignement artistique :**

Monsieur le maire donne lecture d'un courrier du président de l'association l'Echo Ardoisier posant le problème d'un professeur de l'école de musique de Saint Julien ayant réussi le concours d'assistant territorial spécialisé d'enseignement artistique et ne pouvant intégrer la fonction publique parce que son employeur est une école associative donc privée.

Ce professeur est un élément important de l'équipe pédagogique et il est nécessaire de lui donner l'opportunité de poursuivre sa carrière sur notre commune.

L'Echo Ardoisier demande que la commune salarie ce professeur sur un temps minimum d'une heure et demi afin de conserver le bénéfice de son concours.

Le conseil municipal, considérant la valeur pédagogique de ce professeur et la place occupée dans l'enseignement musical sur notre commune accepte à l'unanimité la création d'un poste d'assistant territorial spécialisé d'enseignement artistique pour un temps hebdomadaire d'une heure et demie.

### **11 - Acquisition parcelle H 760 lieudit Verger Salin, madame Michèle CHARVIN**

Monsieur le maire informe le conseil d'un courrier de madame Michèle Charvin acceptant la vente à la commune de la parcelle H 760 au lieu dit « Verger Salin » d'une superficie de 129 m<sup>2</sup> pour un prix de 774€ auxquels s'ajoutent des frais d'agence à hauteur de 62,89€.

Considérant la situation de cette parcelle contiguë avec d'autres parcelles communales et situées en zone à aménager, le conseil accepte à l'unanimité l'acquisition de cette parcelle.

### **12 - Demande de subvention pour mise en conformité des captages**

Monsieur le maire rappelle au conseil la procédure en cours de mise en conformité des périmètres des sources.

Il indique que les opérations liées à cette procédure de mises en conformité sont éligibles à des subventions importantes.

Dans le cadre de la réalisation des schémas directeurs de l'eau et de l'assainissement il a été pointé la nécessité de remettre en état les captages communaux. Il est proposé de demander des subventions pour la réalisation de ces futurs travaux de mise en conformité dont le montant est estimé à 250 000€ HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité autorise monsieur le maire à demander les subventions les plus élevées possibles

### **13 - Demande de subvention pour chaufferie bois groupe scolaire**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que l'étude du projet de chaufferie bois du groupe scolaire qui alimentera via un réseau de chaleur également l'école maternelle et la maison des jeunes est terminée. Elle conclue à la faisabilité technique et économique du projet. Il convient aujourd'hui de demander des subventions à la région Rhône-Alpes et au conseil général pour être en mesure de réaliser cette chaufferie bois à moyen terme.

Le conseil municipal, après description du projet par Marc Ravier, adjoint aux travaux, autorise monsieur le maire à demander les subventions les plus élevées possibles.

### **14 - Demande de subvention : école de foot:**

Monsieur le maire rappelle au conseil la politique communale de soutien aux associations et notamment à celles qui œuvrent en faveur de la jeunesse.

Il rappelle également le souhait de voir se créer au sein de l'association « football club de Saint Julien » une école pour les jeunes de la commune.

C'est chose faite depuis septembre 2007 avec 36 jeunes de moins de 18 ans licenciés.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accorde à cette association une subvention pour l'école correspondant au nombre de jeunes inscrits et proratisée sur les quatre derniers mois de 2007 soit 960€.

### **15 - Demande de subvention : fête patronale**

Monsieur le maire rappelle la subvention forfaitaire de 1600€ accordée à l'association « Chapelle de Grenis » pour la confection du repas de la fête patronale.

Il convient aujourd'hui d'ajuster cette subvention en fonction du nombre réel de repas préparés et d'intégrer une dépense de communication réglée par l'association.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accorde à cette association une subvention complémentaire de 344€.

### **16 - Vœux maintien tribunal d'instance à St-Jean-de-Maurienne**

Le conseil municipal, à l'unanimité demande le maintien du tribunal d'instance de Saint Jean de Maurienne qui joue pleinement son rôle de service de proximité pour les habitants de la vallée.

### **17 - Vœux tunnel du Fréjus galerie de sécurité**

Le conseil municipal, à l'unanimité demande:

- que la déclaration d'utilité publique de la galerie de sécurité soit conditionnée à un engagement Franco-Italien de limitation du volume de transit poids lourds à son niveau actuel dans l'attente de la réalisation de la liaison ferroviaire Lyon-Turin qui devra permettre une réduction de ce volume.

- que la déclaration d'utilité publique de la galerie de sécurité soit conditionnée à la mise en œuvre immédiate de moyens performant de contrôle systématique du respect des vitesses et des inter-distances réglementaires et au renforcement des moyens de détections des éléments de risques potentiels sur les véhicules avant leur entrée dans le tunnel.

### **18 - Comptes-rendus des réunions et des commissions:**

Monsieur Jean François Thiaffey, adjoint à la vie associative se félicite du succès de la manifestation de soutien au Téléton et remercie les nombreuses associations qui se sont investies dans son organisation,

Une somme de 2 408€ a été recueillie au profit de la lutte contre la myopathie et les maladies génétiques.

## 19 - Conventions SOREA:

Monsieur le maire demande au conseil municipal l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour l'approbation de trois conventions avec la SOREA.

Le conseil accepte à l'unanimité ce rajout.

Il s'agit de contractualiser avec la SOREA des prestations auparavant assurée par la régie d'électricité communale afin de garantir un niveau de service équivalent :

La première convention organise la maintenance de l'éclairage public de la commune dans des conditions identiques à ce que pratiquait la régie.

La deuxième convention organise la pose et la dépose des illuminations de Noël dans des conditions identiques à ce que pratiquait la régie.

Ces prestations deviennent payantes mais sont financièrement équilibrées par le versement à la commune par la SOREA d'une redevance de concession annuelle.

La troisième convention porte sur l'offre « Arc assistance électricité » de SOREA.

Ce service de dépannage, de remise en service et de mise en sécurité de l'installation intérieure des particuliers est disponible 24h/24h et 7j/7j, 365 jours par an sur simple appel téléphonique du client.

Il est proposé que la commune finance le coût de ce service qui serait ainsi offert à l'ensemble des usagers de Saint Julien dès le premier janvier 2008.

Avec ces trois conventions la commune s'assure que le niveau de service proposé par la SOREA sera au moins égal au service que proposait la régie de Saint Julien ce qui, avec le maintien de la remise tarifaire, était un engagement fort du conseil municipal.

Le conseil municipal, à l'unanimité autorise monsieur le maire à signer ces trois conventions.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 h.